

MESURES DE SUIVI DU SYMPOSIUM DE VANCOUVER

La responsabilité de la mise en oeuvre des mesures recommandées dans le *Communiqué de Vancouver* incombe aux établissements d'enseignement supérieur, aux fondations, aux entreprises et aux gouvernements.

Au Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Bureau des affaires culturelles et de l'enseignement supérieur), faisant office de secrétariat pour les membres canadiens du Groupe de travail, coordonne les interventions canadiennes.

Le ministère de l'Éducation publique du Mexique (Sous-secrétariat pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique) a le mandat de représenter les membres mexicains du Groupe de travail.

L'United States Information Agency (Office of Academic Programs) joue le rôle de secrétariat pour les membres américains.

Chaque pays désignera des dirigeants qui auront la charge d'orienter la concrétisation des recommandations.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Lorraine Bélisle
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
Bureau des affaires culturelles et de
l'enseignement supérieur
téléphone : (613) 992-9919
télécopieur : (613) 992-5965

Ricardo Mercado
Ministère de l'Éducation publique du
Mexique
Sous-secrétariat pour l'enseignement
supérieur et la recherche scientifique
téléphone : (52-5) 626-0351
télécopieur : (52-5) 573-6790

Pat Schaefer
United States Information Agency
Office of Academic Programs
téléphone : (202) 619-6409
télécopieur : (202) 205-2452.